



LIGUE RÉGIONALE D'Auvergne de la Fédération Française de Tir

Siège social : Peige 03380 ARCHIGNAT
 Association déclarée à la Préfecture de l'Allier le 23 décembre 1980 sous le N° 2437
 J.O. du 7 janvier 1981

FICHE D'ENGAGEMENTS

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

TOUR DÉPARTEMENTAL (Écoles de Tir)

- PISTOLET 10 M -

Lieu et date : MOULINS le dimanche 12 janvier 2020

CLUB : _____

Composition des équipes : 3 tireurs du même club, dont obligatoirement un(e) poussin(e), un(e) benjamin(e) et un(e) minime.

L'ordre de passage au pas de tir est imposé : en 1^{er}, le tireur benjamin, en 2^{ème}, le tireur poussin et en 3^{ème} le tireur minime.

	ÉQUIPE	ORDRE de PASSAGE	NOM PRÉNOM	N° LICENCE OBLIGATOIRE	CATÉGORIE	Nb de repas
Coordonnées du responsable du Club : Nom Prénom : _____ Adresse mail : _____ Tél : _____ MATCH DE QUALIFICATION : Premier plomb de match : 09H00 DURÉE : 2 HEURES (De 09 h à 11 h) <i>20 coups par tireur successivement au même poste de tir</i> FINALE : Début à 14 h 30	PISTOLET Équipe 1	Capitaine				
		1			BG ou BF	
		2			PG ou PF	
		3			MG ou MF	
	PISTOLET Équipe 2	Capitaine				
		1			BG ou BF	
		2			PG ou PF	
		3			MG ou MF	

Tir du premier plomb de match : 09 heures

Possibilité de repas sur place à midi,
 au tarif de 15 €
 / personne.
 Réservation et règlement obligatoire avant
 la compétition

MONTANT DES ENGAGEMENTS : 18 euros par équipe

Total engagements : 18 € X = euros
 Total repas : 15 € X = euros

Chèques à l'ordre de : ASTAM (À joindre à la fiche d'engagements)

Fiche d'engagements à retourner dûment complétée à :

Avant le 22 décembre 2019

M. GUILLOT Daniel
 5 route de Clermont
 03000 MOULINS
 Tél : 06.07.40.31.74.
 daniel.guillot.free@free.fr